MOBILITE

UN RING ELARGI, UNE DECISION RETROGRADE (II)

Le dossier du ring (périphérique) décrit et dénoncé dans notre livraison de novembre (voir « d » n° 312, pp..18-19) rebondit au parlement bruxellois. Nous publions ci-dessous la demande d'interpellation de Béatrice FRAITEUR, députée bruxelloise FDF, à Rudi VERVOORT, ministre-président du gouvernement bruxellois, et à Brigitte GROUWELS (1), ministre chargée des Travaux publics et des Transports.

Ce vendredi 25 octobre 2013, le gouvernement flamand a tranché unilatéralement sur la décision d'élargir le ring de Bruxelles dans sa section nord entre Grand-Bigard et l'entrée de l'autoroute de Liège. La Flandre consacrera à ce vaste chantier quelques 380.000.000 d'euros et les travaux démarreront dès 2016.

Suite à cette annonce, les réactions ont été dans tous les sens au sein du gouvernement bruxellois. Alors que les ministres Brigitte GROUWELS et Guy VANHENGEL se félicitent du projet de la Flandre, le ministre-président, Rudi VERVOORT, la ministre Evelyne HUYTEBROECK, le secrétaire d'Etat Bruno DE LILLE et le partenaire cdH, par la voix de son chef de groupe Benoît CEREXHE, s'inquiètent du projet. L'une regrettant l'absence d'une étude d'incidence environnementale, l'autre en demandant une réunion d'urgence d'une « taskforce » interrégionale.

Ce qui est certain, au vu des diverses déclarations, c'est que le gouvernement bruxellois ne parle pas d'une seule et même voix, que le gouvernement flamand passe en force et fait fi de son voisin bruxellois directement concerné par le projet.

Ce qui est par ailleurs très préoccupant, c'est qu'il semblerait qu'il y ait bel et bien eu une concertation entre la ministre flamande CREVITS et la ministre bruxelloise GROUWELS, que la positon bruxelloise n'a vraisemblablement pas été défendue puisque Madame GROUWELS semble, à l'opposé de la majorité des membres du gouvernement, satisfaite du projet. Ce qui pose la question du mandat octroyé à la ministre bruxelloise des Transports, de la nature de la concertation et de la loyauté de la ministre par rapport au reste du gouvernement.

Dans ce dossier, un constat d'échec se dresse de manière évidente, celui de la Communauté métropolitaine, outil qui a été vendu lors de la sixième réforme de l'Etat comme une lourde concession offerte aux Francophones, outil présenté par les huit partis ayant participé à cette réforme (PS-MR-cdH-Ecolo-SPa-VLD-CD&V-Groen) comme un moyen efficace pour gérer des projets dont les conséquences dépassent les limites régionales institutionnelles. Or, au vu de ce dossier emblématique d'élargissement du ring, la conclusion saute aux yeux : comme nous l'avions prédit, cette Communauté métropolitaine est morte et enterrée avant même d'avoir été instituée. Elle n'a servi qu'à faire de la com' au moment des négociations et donner l'illusion aux Bruxellois que la scission de BHV serait compensée par un bel outil stratégique au service des Bruxellois et des habitants de sa périphérie.

Ce n'est pas avec les mâles propos que j'ai pu découvrir dans la presse de notre ministre-président Rudy VERVOORT, qui demande la création d'une « taskforce », que l'on va avancer. Si cette Communauté métropolitaine n'est pas qu'une illusion, que le gouvernement bruxellois le démontre et fasse taire nos critiques, que cette Communauté montre son utilité aujourd'hui, dans ce dossier !

Quant à l'absence de rapport d'incidence environnementale dénoncée par la ministre bruxelloise de l'Environnement, personne ne peut nier qu'un élargissement du ring aura un impact sur la qualité de l'air. Je rappelle d'ailleurs que la Région bruxelloise a déjà été sous le coup d'une condamnation européenne pour non-respect des normes en matière de dioxyde d'azote et de particules fines. En juin 2011, un rapport de la cellule interrégionale de l'environnement (CELINE) publiait une étude selon laquelle le ring contribuait déjà à augmenter les concentrations de dioxyde d'azote en Région bruxelloise de 12,2% et celles des particules fines de 1,05%. (...)

Dès lors, mon interpellation visera à interroger le gouvernement bruxellois sur :

- sa position officielle défendue par l'ensemble de ses ministres sur le dossier de l'élargissement du Ring nord ;

- sa réaction et ses actions concrètes face à ce passage en force du gouvernement flamand : outre cette demande d'une « taskforce » qui, nous semble-t-il, n'amènera pas de changement du côté flamand, un recours contre cette décision unilatérale est-il prévu (à l'instar de ce qui a été par exemple fait sur le dossier de l'incinérateur de Drogenbos) ? Dans la négative, pour quelles raisons le gouvernement bruxellois refuse-t-il de faire usage de la manière forte utilisée sans retenue par son voisin flamand ?

- les mesures concrètes qu'il a prévu de prendre, tenant compte de l'impact de cette décision en termes de mobilité, de qualité de l'air ou encore sur les entreprises ;

- les raisons pour lesquelles la Communauté métropolitaine n'est toujours pas créée et ne s'investit pas de ce dossier.

---

(1) On est toujours étonné qu'une ministre qui représente 2% de la population bruxelloise puisse assumer des responsabilités aussi importantes ; grâce à la règle de la quasi-parité au gouvernement bruxellois, les partis flamands disposent d'une véritable rente de situation et d'un droit de véto qui empoisonnent la vie de Bruxelles et qui l'empêchent de prendre les décisions dans son intérêt. Lors du dernier sondage du Soir/RTL du 22 novembre, le CD&V de GROUWELS est pointé à 1,2%. Ce score microscopique ne l'empêchera pas de pouvoir siéger au gouvernement bruxellois avec les autres partis flamands tout aussi microscopiques, afin de former une majorité au sein du groupe flamand qui réunit à peine 9 % da la population bruxelloise mais qui élit 17 députés sur 89 !